



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Deputes

Question écrite n° 2957

#### Texte de la question

M Jean-Pierre Bequet appelle l'attention de M le ministre de l'intérieur sur les difficultés que rencontrent les parlementaires à obtenir auprès de certains maires de leur circonscription une salle pour y assurer leurs permanences, au service de leurs concitoyens. Malgré les appartenances politiques parfois divergentes, ce problème trouve une solution dans la plupart des cas, les différences n'excluant pas l'exercice normal de la démocratie. Cependant il arrive que certains élus municipaux refusent catégoriquement toute mise à disposition de salle, entravant de ce fait le libre exercice. Il lui demande si une solution réglementaire ou autre à ce problème est envisageable.

#### Texte de la réponse

Reponse. - La démocratisation et la modernisation de la vie locale constituent une des priorités du Gouvernement en matière de décentralisation. En effet, les responsabilités nouvelles confiées aux élus locaux doivent trouver leur contrepartie dans une meilleure information des citoyens sur les affaires locales, une participation plus active de ces derniers à la vie de la cité en leur reconnaissant des nouveaux modes d'expression ou d'action et dans un rapprochement des habitants de l'administration de la commune. Dans le cadre de cette réflexion d'ensemble, sera étudiée la possibilité de mettre en œuvre la proposition suggérée par l'honorable parlementaire et relative à l'utilisation des locaux communaux.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Bequet Jean-Pierre](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2957

**Rubrique :** Parlement

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 septembre 1988, page 2638